



Non à la disparition des **ADJAENES** de l'administration centrale

En 20 ans, le nombre de postes d'**ADJAENES** à l'administration centrale est passé de **800** à **266** ! Pourtant, les **ADJAENES** n'ont-ils pas compté parmi les agents dont la présence sur site a été la plus sollicitée durant les phases les plus aigües de l'épidémie de COVID ? Et pour quelles contreparties ?

3,5 % D'AUGMENTATION DU POINT D'INDICE POUR UNE INFLATION DE 6 %, 23 % DE PERTES DE POUVOIR D'ACHAT EN 20 ANS, LA PLUS FAIBLE AUGMENTATION DE PRIMES DE LA CENTRALE

Augmentation immédiate du point d'indice d'au moins 23 %.

Augmentation de la prime annuelle couvrant au moins l'inflation.

Rattrapage des faibles augmentations de primes et d'un abondement 2022 réduit à 33,33 € bruts par mois.

Augmentation automatique pour tous des primes annuelles. **NON** au RIFSEEP !

**EN 2021, 19 PROMOTIONS DANS LE CORPS DES SAENES POUR 123 AAP1 PROMOUVABLES
11 PASSAGES EN AAP1 POUR 129 AAP2 PROMOUVABLES**

Augmentation des promotions de C en B et des ratios promus/promouvables. Passage automatique en sommet de grade

Non aux promotions dites au « mérite » et sur rapport d'activité. Aucun ADJAENES bloqué au sommet de son corps ou de son grade

Rétablissement du contrôle des CAP. Abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique

Réelle revalorisation de la grille. Amplitude indiciaire de coefficient 6 entre le bas et le haut de la grille

SURCHARGES DE TRAVAIL, MUTUALISATION DES TÂCHES, CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES

Arrêt immédiat des suppressions de postes d'ADJAENES et recrutement des ADJAENES indispensables pour lever les surcharges de travail et les restrictions du nombre des promotions. Non à la disparition des ADJAENES à l'administration centrale

Non à la mutualisation des secrétariats, non à l'ajout de tâches non prévues par le statut des ADJAENES

Abandon de tous les projets de resserrement des personnels

Pour **FO** toutes ces revendications doivent être défendues jusqu'au bout. **VOTEZ FORCE OUVRIÈRE**

Non à tout report de l'âge de la retraite et toute augmentation du nombre de trimestres. Maintien intégral du Code des pensions et intégration des primes au traitement.

Pour vous représenter :

▶ Karine FORESTIER
▶ Dorith MARTHAN

DGESIP-DGRI
DS

▶ Véronique ALGRAIN
▶ Murielle JUSTINE

DGRH
SAAM